

AMAP des Volontaires

BULLETIN D'ADHESION 2022-2023

ECRIRE EN CAPITALES

Je, soussigné(e)

Prénom, Nom	Email (en majuscules)	Téléphone	Adresse

Si vous souscrivez à plusieurs, merci de préciser les noms et emails des autres bénéficiaires.

Je déclare avoir pris connaissance et approuver la Charte des Amap qui m'a été envoyée avec le présent bulletin, et adhère ce jour à l'AMAP des Volontaires.

Pour ce faire, je verse :

LA COTISATION ANNUELLE Son montant est fixe. La moitié (10 euros) sert à financer la location du lieu de distribution et occasionnellement d'une voiture pour aller à la ferme. L'autre moitié (10 euros) représente l'adhésion au réseau AMAP IDF qui fournit l'assurance responsabilité civile couvrant les distributions et réunions et œuvre à l'installation, la formation et l'accompagnement des fermes et des groupes franciliens.	20 €
+ UN DON A L'AMAP DES VOLONTAIRES <i>Cette année l'AMAP reversera l'intégralité des dons à la Ferme des Millonets pour compenser sa perte de revenu sur la saison 2021-2022 en raison de la diminution du nombre de paniers souscrits et de la hausse des charges.</i>	€
+ UN DON AU RESEAU AMAP ILE-DE-FRANCE Chacun est libre de faire un don supplémentaire au réseau L'Amap des Volontaires est membre du réseau des Amap Île-de-France (www.amap-idf.org), qui est à l'origine de la charte des amap et qui offre des formations et œuvre pour l'installation des paysans.	€
SOIT UN TOTAL DE	€

Payé par chèque à l'ordre de l'Amap des Volontaires dont les références sont :

N°

Nom de la banque :

L'adhésion sera effective jusqu'en septembre 2023. Elle implique le respect des statuts et du règlement intérieur, à la disposition du membre au siège de l'association.

Fait à Paris le

Adhérent(e) de l'AMAP des Volontaires

Nom

Signature

Pour l'association

Nom

Qualité

Signature